



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 PINEY

**OBJET : Gestion de
la Réserve Naturelle
Nationale de la
Forêt d'Orient –
Modification du
financement 2023**

**DATE DE LA
CONVOCATION
4 octobre 2023
DATE D’AFFICHAGE
4 octobre 2023**

**NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Bureau : 18
En exercice : 18
Présents : 5
Votants : 5
+ 8 pouvoirs**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou
notification
du

**Extrait des délibérations du Bureau syndical
du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à 9 h 30 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc 10220 Piney sous la présidence par intérim de Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Vice-Présidente, Conseillère régionale, Maire de Vendeuvre-sur-Barse.

ETAIENT PRESENTS

Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Conseillère régionale, avec les pouvoirs de M. Philippe BORDE et M. Maxence MEUNIER

Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendeuvre-sur-Barse avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et Mme Claude HOMEHR

M. Marc SEBEYRAN, Troyes Champagne Métropole

Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire de Lusigny-sur-Barse, avec les pouvoirs de M. Alain CHENET et M. Gilles JACQUARD

M. Gilles LOYER, Maire-adjoint de Mesnil-Saint-Père, avec les pouvoirs de M. Patrick DYON et M. Hervé CHAMBON

En date du 2 décembre 2022, le Bureau syndical a validé le budget prévisionnel et le plan de financement 2023 de la RNNFO à hauteur de 162 446,59 € en fonctionnement et de 9 412,62 € en investissement.

Suite au dépôt de la demande de subvention FEDER, la Région Grand Est (gestionnaire du FEDER) a informé le PNRFO ne plus prendre en charge les dépenses liées au poste Finances-secrétariat (0,15 ETP), ainsi que les frais directs de structure (carburant, déplacement, formation, vêtements de travail, frais du Conseil scientifique).

Par ailleurs, l'instruction FEDER applique au choix deux options de coûts simplifiés dans le calcul de sa subvention.

Soit elle prend en compte 15 % des dépenses de personnel (frais indirects) + les dépenses de prestations externes (études, équipement, intervention...) + les dépenses d'investissement.

Soit elle applique 40 % aux dépenses de personnel retenues et ajoute ce montant à son assiette éligible, sans prendre en compte les précédentes lignes de dépenses.

Dans le cas de figure du financement de la RNNFO 2023, c'est l'option coûts simplifiés 40 % qui est la plus avantageuse.

Par ailleurs, au vu de la perte de subvention de la part du FEDER, la DREAL a modifié son financement par voie d'avenant afin de pallier cette perte. La subvention DREAL passe ainsi de 94 507,17 € à 97 447,45 €.

Ainsi, le financement de la RNNFO 2023 évolue comme suit :

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES

DESCRIPTIF	Prévisionnel 2023 (€ TTC)	Financeurs	Prévisionnel 2023 présenté en BS du 2.12.22 (€)	Subvention conventionnée (€)
Frais de personnel directs (salaires et charges*)	119 855,49 €	FEDER	64 901,90 €	61 830,02 €
Frais généraux de structure	29 779,78 €	ETAT	94 507,17 €	97 447,45 €
Prestations externes (études, équipements, intervention)	12 811,32 €	EPTB SGL	12 450,14 €	12 450,14 €
Dépenses d'investissement matériel et immatériel	9 412,62 €			
TOTAL	171 859,21 €		171 859,21 €	171 727,61 €

* Salaires et charges :

1 ETP Garde-animateur
0,8 ETP Conservateur
0,5 ETP Garde-animateur
0,6 ETP Agent technique
0,15 ETP Finances-secrétariat (poste qui n'est plus pris en charge par le FEDER)

Le Bureau syndical décide à l'unanimité de :

- valider la modification du budget prévisionnel 2023 de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient ;
- autoriser la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Vice-Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Isabelle HELIOT-COURONNE
2023.11.27 12:24:56 +0100
Ref:20231024_151401_1-1-O
Signature numérique
Par absence et par délégation,
le 1er Vice-Président

Isabelle HELIOT-COURONNE